

# COMPTES ANNUELS 2018

## de la Ville de Vernier

Vernier, le 1<sup>er</sup> avril 2019

\*\*\*\*\*

### 1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le bouclage de cet exercice 2018 est le premier pratiqué sous le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2.

Malgré les craintes et les incertitudes, liées notamment à l'évolution de nos revenus fiscaux, lors de l'établissement du budget 2018, cet exercice se termine avec un boni de CHF 4.3 millions.  
Pour mémoire, nous vous rappelons que le projet de budget tablait sur un petit bénéfice de CHF 1'423.00.

Les mesures drastiques prises lors de l'établissement du budget durant l'été 2017 ont donc porté leurs fruits. Nous vous rappelons que c'est plus de quatre-vingts propositions faites par l'ensemble des services communaux, pour une somme globale de CHF 3 millions, qui avaient permis au Conseil administratif de ramener le déficit prévu à hauteur de CHF 1.4 millions.

Par la suite, les derniers chiffres de fiscalité reçus en octobre 2017 avaient permis de ne plus présenter un budget déficitaire, mais de le ramener à ce petit excédent de revenus d'un peu plus de mille francs.

Que s'est-il passé depuis, pour arriver ce jour avec un excédent de CHF 4.3 millions ?

D'une part, nos charges ont été une fois de plus bien maîtrisées.

Budget	CHF 112'724'478.00
Comptes	CHF 110'452'461.24
Disponible	CHF 2'272'016.76

Ce non-dépensé de charges provient de plusieurs secteurs, nous citerons notamment :

#### 30 – Charge de personnel

Budget	CHF 50'252'952.00
Comptes	CHF 49'559'921.70
Disponible	CHF 693'030.30

Durant l'année, il peut arriver que certains postes ne soient pas immédiatement remplacés, mais fassent l'objet durant une période d'engagements sous un contrat d'auxiliaire, voire de temporaire. De même, de plus en plus de personnes demandent à bénéficier de congés éducatifs ainsi que de congés sans solde.

Ces événements, non maîtrisables lors de l'établissement du budget, font que les cotisations versées à notre caisse de pension (CAP Prévoyance) sont inférieures à nos prévisions budgétaires d'environ CHF 545'000.00.

### 31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Budget	CHF 25'855'112.00
Comptes	CHF 25'198'054.03
Disponible	CHF 657'057.97

Ce disponible provient principalement de deux comptes.

Il s'agit tout d'abord du compte 2180.100.3130009 Prestations de service diverses. C'est dans cette rubrique que se comptabilisent les frais de repas des restaurants scolaires que nous payons à notre prestataire. Pour l'année 2018, nous avons constaté une augmentation moins importante du nombre d'enfants qui, couplée avec une baisse du prix du repas (0.20 cts), laisse un disponible de CHF 250'000.00. Il convient de préciser que cette baisse de charges trouve bien évidemment sa contrepartie par une baisse des revenus dans la rubrique 2180.100.4250002, correspondant aux repas facturés aux parents.

L'autre rubrique concernée par ce disponible concerne les comptes de réajustement de provision dans le domaine de la fiscalité. Comme vous aurez l'occasion de le constater dans l'annexe 10 « Tableau des provisions », les normes MCH2 nous ont obligés à modifier les taux pratiqués à ce jour dans ce domaine. Le réajustement des différentes provisions laisse un disponible de CHF 365'000.00 dans ce secteur.

### 33 – Amortissements du patrimoine administratif

Budget	CHF 12'979'838.00
Comptes	CHF 12'175'992.87
Disponible	CHF 803'845.13

Les différences dans ce secteur proviennent de plusieurs facteurs.

Les transferts d'immobilisation du patrimoine administratif au patrimoine financier font que les amortissements prévus n'ont bien évidemment pas été comptabilisés. Nous citerons notamment l'immeuble administratif de Châtelaine (IAC), où la tranche d'amortissement 2018 représentait CHF 442'000.00.

D'autre part, les différentes subventions reçues durant l'année 2018, et notamment du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ont fait que les amortissements prévus au budget ont dû être revus à la baisse en tenant compte de ces recettes. À relever encore que différents comptes ont fait l'objet d'un reclassement, ce qui explique des différences entre le budget et les comptes. Globalement, c'est une somme de CHF 360'000.00 d'amortissements qui n'a pas été comptabilisée.

### 36 – Charges de transfert

Budget	CHF 21'135'334.00
Comptes	CHF 20'931'933.84
Disponible	CHF 203'400.16

Le disponible de cette rubrique provient essentiellement de la reverse d'une partie de l'impôt à la source perçu à titre de compensation aux communes frontalières françaises. Pour 2018, ce montant est inférieur de CHF 130'000.00 aux prévisions budgétaires.

Concernant nos revenus, ils sont supérieurs aux montants inscrits au budget :

Budget	CHF 112'725'901.00
Comptes	CHF 114'748'916.73
Excédent	CHF 2'023'015.73

Cette augmentation de revenus provient de plusieurs secteurs. Nous citerons notamment :

#### **40 – Revenus fiscaux**

Budget	CHF 83'199'000.00
Comptes	CHF 84'648'327.35
Excédent	CHF 1'449'327.35

#### **400 - Centimes additionnels des personnes physiques**

Par rapport aux prévisions budgétaires, la différence est négative de CHF 1'416'000.00. Cette moins-value provient essentiellement d'une diminution de l'impôt à la source de CHF 1'335'000.00 par rapport aux prévisions budgétaires.

La différence est encore plus significative par rapport aux comptes de l'exercice 2017 :

Comptes 2017	CHF 14'238'524.00
Comptes 2018	CHF 9'928'215.00
Différence	CHF 4'310'309.00

Nous ne sommes donc pas au bout du feuilleton « impôts à la source ». Souhaitons que le tout nouveau groupe de travail, mis en place par l'ACG sur les prévisions fiscales et auquel la Ville de Vernier participe, puisse trouver des solutions afin d'obtenir des prévisions un peu plus en adéquation avec la réalité des comptes.

Concernant l'impôt sur le revenu, il est en hausse de CHF 1'047'000.00 (+2.95%) par rapport à 2017, alors que l'impôt sur la fortune est en baisse de CHF 130'000.00 (-5.12%), toujours par rapport aux chiffres de 2017.

Les réajustements des années précédentes sont positifs et amènent des revenus supplémentaires de CHF 1'784'000.00.

#### **401 - Centimes additionnels des personnes morales**

L'impôt des personnes morales est supérieur de CHF 900'000.00 par rapport aux prévisions budgétaires.

Il est également supérieur par rapport aux comptes de l'exercice 2017. L'impôt sur le bénéfice augmente de CHF 255'000.00 (2.51%), alors que celui sur le capital progresse de CHF 84'000.00 (2.15%).

Les réajustements des années précédentes sont positifs et amènent des revenus supplémentaires de CHF 980'000.00.

#### **40104 - Fonds de péréquation**

Comme déjà expliqué à plusieurs reprises, le Fonds de péréquation est alimenté par le 20% des impôts payés par l'ensemble des personnes morales du Canton.

Pour 2018, le budget prévoyait une rentrée de CHF 7'000'000.00, alors que la somme enregistrée dans nos comptes au 31 décembre 2018 s'élève à CHF 8'649'673.00, soit un excédent de revenus de presque CHF 1'650'000.00 (+ 23.57%).

Nous vous rappelons que la somme mentionnée dans le projet de budget est celle que nous communiquons au mois de septembre de chaque année au Département des finances.

## 4019 - Taxe professionnelle communale

Tout d'abord, nous précisons que cet impôt a fait l'objet d'un reclassement et que le budget se trouve sur la ligne budgétaire 9100.004.4009000.

La production de cet impôt est supérieure au montant budgété et fait ressortir un excédent de revenus de CHF 316'000.00.

Ce résultat découle en grande partie de la taxation rétroactive sur plusieurs années (2008 à 2018) d'un nouveau contribuable (CHF 220'000.00).

Par contre, par rapport aux comptes 2017, le montant des taxations produites diminue de 2.56% et représente une somme de presque CHF 250'000.00.

Le reliquat des débiteurs de la taxe professionnelle diminue de 38.56% par rapport à l'année précédente et se situe dorénavant à CHF 3'097'692.09.

La provision pour pertes sur débiteurs est de CHF 20'559.00.

## 42 – Taxes

Budget	CHF 13'493'910.00
Comptes	CHF 13'230'993.05
Insuffisance	CHF 262'916.95

C'est dans cette rubrique que s'est comptabilisée durant l'année 2018, la contribution de solidarité de 0.4% retenue au personnel communal, aux Conseillers administratifs ainsi qu'aux Conseillers municipaux. Au total, c'est une somme de CHF 155'074.90 qui a été retenue.

Comme le prévoyait la délibération, cette contribution pouvait être réversible sous deux conditions :

- 1) Restitution possible de la moitié de la contribution si les charges « biens, services et marchandises » sont inférieures au budget (rubrique 31 à l'exception de la rubrique 318).
- 2) Restitution possible du solde de la contribution, pour autant que les comptes restent équilibrés avec le premier remboursement.

Par rapport à la première condition, la rubrique 31 se présente de la manière suivante :

Comptes	Désignation	Budget	Solde Compte	Disponible
310	Charges de matériel et de marchandises	2 610 760.00	2 512 299.05	98 460.95
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	709 300.00	676 862.57	32 437.43
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	2 471 189.00	2 477 251.97	6 062.97-
313	Prestations de services et honoraires	11 447 509.00	11 072 960.45	374 548.55
314	Travaux d'entretien	4 433 590.00	4 805 323.12	357 733.12-
315	Entretien des biens meubles et immobilisations	392 100.00	347 995.84	44 104.16
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	1 704 303.00	1 637 918.01	66 384.99
317	Dédommagements	390 061.00	336 749.17	53 311.83
318	<b>Dépréciations sur créances</b>			
319	Diverses charges d'exploitation	21 800.00	23 028.05	1 228.05-
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>24 180 612.00</b>	<b>23 890 388.23</b>	<b>304 223.77</b>

Sur la base de ces chiffres, la première condition étant remplie, la moitié de la contribution perçue a pu être comptabilisée en transitoire en vue d'un remboursement sur l'exercice 2019.

Par rapport à la deuxième condition, la situation se présentait donc de la manière suivante :

	Charges	Revenus	Excédent de revenus
	110'452'461.24	114'903'991.63	4'451'530.39
Restitution 50% de la contribution solidarité		- 77'537.45	
	110'452'461.24	114'826'454.18	4'373'992.94

Les comptes présentant toujours un excédent de revenus, la deuxième condition était donc également remplie. Nous avons par conséquent comptabilisé l'autre moitié de la contribution perçue en transitoire en vue d'un remboursement sur l'exercice 2019.

C'est donc la totalité de la contribution de solidarité qui sera remboursée, via le compte passif transitoire, sur l'exercice 2019.

#### 44 – Revenus financiers

Budget	CHF 6'332'928.00
Comptes	CHF 6'896'104.78
Excédent	CHF 563'176.78

En date du 1<sup>er</sup> avril 2016, la loi sur la Banque cantonale de Genève (LBCGe – D 2 05) a été modifiée. Ces modifications stipulent que le Canton, la Ville de Genève et les autres communes doivent conclure une convention d'actionnaires régissant notamment le nombre minimum d'actions que chaque collectivité publique est tenue de conserver. Cette convention a été signée le 30 avril 2018.

Les implications pour notre Commune sont les suivantes :

- Notre Commune possède 14'160 actions BCGe.
- Les actions inaliénables, à conserver au patrimoine administratif, sont au nombre de 8'209, selon la convention d'actionnaires et ne doivent pas être réévaluées.
- Le solde des actions (5'951) doit être transféré au patrimoine financier à la valeur comptable.
- Au 31 décembre de chaque année, les actions figurant au patrimoine financier doivent être réévaluées à la valeur du marché.

	Nombre	Valeur comptable	Valeur marché	Variation
Total actions	14'160			
Total actions PA	8'209	976'749.00		
Total actions PF	5'951	708'081.00	1'142'592.00	434'511.00

Ce changement de manière de faire dégage un gain comptable de CHF 434'511.00, qui a été comptabilisé dans la rubrique 9690.000.4440000.

#### 46 – Revenus de transfert

Budget	CHF 9'256'563.00
Comptes	CHF 9'604'693.26
Excédent	CHF 348'130.26

L'excédent de revenus de cette rubrique découle principalement de subventions reçues dans le domaine de la petite enfance, de l'intégration, de l'énergie et du projet Séniors+.

**INVESTISSEMENTS**

En ce qui concerne les investissements, le total des dépenses s'élève à CHF 48'782'581.69 et celui des recettes à CHF 17'347'151.75. Les investissements nets présentent donc un montant de CHF 31'435'429.94.

Le budget 2018 présentait un total des dépenses de CHF 45'195'557.00, le taux de réalisation des dépenses d'investissements par rapport au budget 2018 est donc de 107.94%.

Ces chiffres battent tous les records enregistrés à ce jour concernant le compte des investissements de notre Commune :

- 1) Le total des dépenses est le plus élevé jamais réalisé par notre Commune ;
- 2) Le total des recettes est également le plus élevé jamais perçu par notre Commune ;
- 3) L'investissement net est, malgré le total de recettes élevé, le plus important jamais réalisé ;
- 4) Le taux de réalisation est pour la première fois supérieur aux prévisions budgétaires.

Il convient cependant de relativiser ces chiffres.

Le total des dépenses ayant été influencé par les transferts d'actifs du patrimoine financier au patrimoine administratif pour un montant de CHF 6 mios, et celui des recettes par les transferts d'actifs du patrimoine administratif au patrimoine financier pour une somme de CHF 7.5 mios.

Si l'on fait abstraction de ces éléments comptables, il s'avère que les dépenses d'investissements réelles pour 2018 sont de CHF 42.7 mios et les recettes de CHF 9.9 mios. Le taux de réalisation des dépenses d'investissements par rapport au budget 2018 est donc de 94.51%.

Cette situation est assez exceptionnelle, car le taux moyen de réalisation de nos investissements, ces dernières dix années, se situe plutôt aux alentours de 70%.

Ce bon résultat se justifie par de gros chantiers, avec des engagements financiers importants, tels que notamment :

- Transformation de l'école de Ranches	CHF 7.2 mios
- Assainissement de la Salle du Lignon	CHF 2.3 mios
- Construction du groupe scolaire Emilie-de-Morsier	CHF 5.9 mios
- Concours pour le groupe scolaire de l'Étang	CHF 2.8 mios
- Création de vestiaires au stade de Vernier	CHF 2.1 mios
- Travaux piscine Lignon (bassins et machinerie)	CHF 3.2 mios
- Démolition et reconstruction du Jardin Robinson Lignon	CHF 1.7 mios
- Collecteurs quartier de l'Étang	CHF 7.6 mios

Concernant les recettes, elles sont supérieures de CHF 13 mios à celles budgétées. Cette différence s'explique, d'une part, par les transferts d'actifs du PA au PF mentionnés ci-dessus, pour un montant de CHF 7.5 mios et, d'autre part, d'une subvention pour les collecteurs du nouveau quartier de l'Étang pour un montant de CHF 4'700'000.00, et d'une subvention pour le nouveau groupe scolaire Emilie-de-Morsier pour un montant de CHF 1'000'000.00.